



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 58679

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. L'organisation non gouvernementale Amnesty International a alerté l'ONU sur les violations des droits de l'homme commises contre les civils tchétchènes. Aussi, il lui demande de l'informer de la situation des droits de l'homme en Tchétchénie et de lui préciser en conséquence la position de la France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, condamne le terrorisme, mais demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, des personnes déplacées et réfugiées et les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue avec les autorités russes, appelées à s'engager dans la recherche d'une solution politique, seule à même de résoudre ce conflit. A titre bilatéral, la France a octroyé aux ONG humanitaires françaises une aide pour des programmes d'assistance sanitaire ou médicale d'urgence et de produits de première nécessité, en faveur des déplacés et réfugiés tchétchènes. La situation en Tchétchénie sera à nouveau examinée cette année à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Des efforts ont été entrepris par les autorités russes depuis la dernière session de la commission. Ainsi, le CICR a désormais accès aux détenus tchétchènes (certains des rapporteurs spéciaux ont été invités à se rendre en Tchétchénie). Une coopération s'est établie entre le Conseil de l'Europe et le bureau de M. Kalamanov, représentant spécial du Président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie, dont le travail est apprécié. Le texte voté par la commission l'an dernier n'a cependant pas reçu l'application pleine et entière que souhaitaient les Etats membres de l'Union européenne et la situation humanitaire et des droits de l'homme en Tchétchénie reste un sujet de vive inquiétude pour l'Union européenne, ce qu'elle a rappelé à l'occasion du Conseil européen de Stockholm. Aussi, cette année encore, l'Union européenne sera à l'origine d'un texte portant sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Ce texte rappellera la nécessité pour la Russie de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter en vue de suites judiciaires sur les allégations faisant état de violations des droits de l'homme et de manquements au droit international humanitaire, de constituer, conformément aux normes internationales reconnues, une commission d'enquête indépendante. Nos préoccupations sur la situation dans les camps de détention et sur les problèmes des personnes déplacées et des disparus, que ce soit en Tchétchénie même ou dans les territoires voisins, figureront également en bonne place, de même qu'un appel pressant à l'accès des organisations humanitaires, dans les conditions de sécurité nécessaires. L'Union européenne a engagé un dialogue approfondi avec la partie russe afin de parvenir à un texte de consensus, plus susceptible d'assurer la coopération effective de Moscou dans la mise en oeuvre des recommandations de la CDH. En cas d'absence d'accord, l'Union européenne soumettra au vote un projet de résolution. Dans le même temps, la question tchétchène ne doit pas nous dispenser de réfléchir avec nos partenaires européens et avec les autorités russes à la relation que la France et l'Union européenne souhaitent développer sur le long terme avec la Russie. Les axes principaux de ce partenariat ont été arrêtés lors du

dernier sommet UE/Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française, avec pour objectif prioritaire une coopération visant à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58679

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1301

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2384